



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° DEL2026-068 - COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	34	35

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés :

Procurations : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

Le Comité National d'Action Sociale est une association proposant des prestations d'action sociale à destination du personnel territorial.

Il offre notamment des prestations en matière de culture et de loisirs (billetterie à tarifs réduits), de vacances (offres promotionnelles) ou de vie quotidienne (garde des enfants, vie scolaire, etc.).

La commune est adhérente au CNAS depuis 1979.

Le CNAS est administré par des instances nationales, régionales et départementales. Au niveau départemental, on trouve notamment les assemblées départementales, élisant le conseil d'administration et les membres des bureaux départementaux.

Il convient de désigner un représentant du collège des élus, et un suppléant, au sein de l'assemblée départementale de Vaucluse du CNAS.

Il est proposé :

- M. Alain OUDARD en titulaire
- Mme Chantal ROUBAUD en suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33,
Vu les statuts du CNAS en date du 06 juin 2025 ;

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : de désigner M. Alain OUDARD représentant titulaire, et Mme Chantal ROUBAUD représentant suppléant du conseil municipal auprès du collège des élus de l'assemblée départementale de Vaucluse du Comité National d'Action Sociale.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 28 avril 2026

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 29 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.